

Protocole sanitaire rentrée 2020/2021

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent la directrice.

Les personnels s'appliqueront les mêmes règles.

L'accès des parents aux bâtiments scolaires est autorisé pour amener et chercher son enfant en maternelle, avec le port du masque, désinfection/lavage des mains et le respect de la distanciation d'au moins 1 mètre. Les autres parents attendent à distance du portail.

Règles de distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières seront appliqués en permanence, partout et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- * à l'arrivée dans l'école
- * avant chaque repas
- * après être allé aux toilettes
- * le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Il sera porté par tout adulte dans l'établissement. Il n'est pas obligatoire pour les élèves de maternelle et élémentaire.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux sera la plus fréquente possible et automatiquement dès que les enfants ne sont plus dans les classes.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire mais limitée dès que possible.

Le nettoyage et la désinfection des locaux/matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, jeux, crayons, etc.) est permise.

Les parents

Ils ont la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

Ils devront respecter les horaires pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.